



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 74709

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la recrudescence des agressions physiques dont sont victimes les personnels de surveillance dans bon nombre d'établissements pénitentiaires de la région Rhône-Alpes - Auvergne. Ces agressions sont perpétrées sans réel motif par des détenus qui ne semblent pas disposer de toutes leurs facultés mentales sans pour autant qu'ils bénéficient d'une prise en charge par les services médico-psychiatriques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour remédier à ce traitement indifférencié des détenus, qu'ils soient mentalement instables ou non. Il souhaite connaître s'il est favorable à leur prise en charge par des établissements pénitentiaires spécialisés et si la création de tels établissements a été intégrée dans le plan de construction de trente-cinq nouveaux établissements dont le Gouvernement vient d'annoncer l'engagement de la première tranche. Il souhaite également savoir si le Gouvernement est favorable à l'obligation de soins médicaux pour ce type de détenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74709

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1760